

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19 Présents : 19 Absents : 0 Excusés : 0

Nombre de suffrages

exprimés: 19 Pour: 19 Contre: 0 Abstentions: 0

> Date de convocation 19/05/2020

> > Date d'affichage 28/05/2020

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Sous-Préfecture et publiée le :

28/05/2020



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/06/2020

L'an deux mille vingt, le trois juin à 20h15, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence du Maire. Mme CHARROIS TARILLON Nicole.

Etaient présents : Mme CHARROIS TARILLON Nicole, M. CUNAT Damien, Mme BEURTON Sandrine, M. RAULIN Thomas, Mme DELORME Sylvie, M. DELIEGE Fabrice, Mme RAULIN Caroline, M. RUSE Serge, Mme LURION Eve-Hélène, M. BATTISTON Serge, Mme VAUNE Audrey, M. ROUY Christophe, Mme PETAT COLLE Annick, M. LAMOISE Régis, Mme RAUMEL Karine, M. GUIOT RAULIN Léonard, Mme COINTEAUX Chantal, M. DECLERQ Ludovic, Mme FRANCOIS Vanessa.

Etai(ent) excusé(s): /

Etai(ent) absent(s): /

A été nommé comme secrétaire de séance : M. BATTISTON Serge

Désignation de quatre délégués au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Délibération n°2020 - 23

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il convient de désigner quatre délégués titulaires de la commune auprès du

CCAS;

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin de liste secret à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel des suffrages, à l'élection des délégués ;

Désignation des guatre Délégués Titulaires

Proposition de l'équipe : M. Fabrice DELIEGE, Mme Audrey VAUNE, Mme Annick PETAT COLLE et Mme Karine RAUMEL.

Premier tour de scrutin de liste

Nombre de bulletins : 19

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

Ont obtenu:

4 Délégués Titulaires

M. Fabrice DELIEGE: 19 voix (dix neuf)
Mme Audrey VAUNE: 19 voix (dix neuf)
Mme Annick PETAT COLLE: 19 voix (dix neuf)
Mme Karine RAUMEL: 19 voix (dix neuf)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme. Fait à Bayon, Le Maire

